



Conseil économique et social

Distr. générale
20 octobre 2010

Original : français

Reprise de la session de fond de 2010

Point 1 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

et autres questions d'organisation

Note verbale datée du 12 juillet 2010, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de l'informer de la décision du Gouvernement de la République du Congo de présenter sa candidature en qualité de membre au Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

La République du Congo a accueilli, de tout temps, de nombreuses populations en provenance de certains pays africains. Dans le cadre de la gestion de ces personnes, le Gouvernement congolais et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont conclu des accords de partenariat avec certains pays de la sous-région, pays d'origine de celles-ci.

L'adhésion de la République du Congo au Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés s'avère utile dans la recherche de solutions adéquates, globales et durables relatives aux réfugiés, aux déplacés internes et aux apatrides dans la région des Grands Lacs en général et en République du Congo en particulier.

